



SEJOUR « RANDONNEES » à SOULTZEREN du lundi 29 juin soir au samedi 4 juillet 2026 matin

Deux groupes seront constitués :

Groupe 1 : randonnées de 9 à 11 km maximum dénivelé maxi 260 m

Groupe 2 : randonnées de 5 à 8 km maximum dénivelé maxi 120 m

Programme :

Lundi 29 juin :

RDV à **17H00** devant l'accueil du centre de vacances VTF « Les Fougères » à SOULTZEREN ,
1 chemin du Ober Eck

Les chambres seront disponibles à partir de **17 heures**

Pot d'accueil

Diner

Mardi 30 juin - Mercredi 1er juillet - Jeudi 2 juillet:

Transport en covoitage sur des sites définis par les animateurs VTF, et retour au centre à midi pour le déjeuner

Les parcours nous seront proposés selon la définition des groupes 1 et 2 susnommés

Vendredi 3 juillet :

Matin :

Petite randonnée à Colmar suivie d'une visite de la ville

Déjeuner dans un restaurant à COLMAR

Après-midi :

Visite de musée par exemple ou autre à 15h00, puis retour au centre

Samedi 4 juillet :

Petit déjeuner au centre et fin du séjour (chambres libérées pour 10 h maximum)

Hébergement :

Nous serons logés en formule confort dans des chambres de 2 personnes avec sanitaires
Il y a des possibilités de chambres individuelles, en nombre restreint (environ 10% du nombre de participants) , contre un supplément de **26 € par nuit** y compris assurance annulation soit 130€ pour le séjour

Les chambres seront disponibles le lundi 29 juin à 17h et devront être rendues le samedi 4 juillet pour 10 h

Prestations :

Le prix du séjour est de 470 € par personne et comprend :

- L'apéritif de bienvenue
- La pension complète, du diner du premier jour, au petit-déjeuner du dernier jour, avec vin inclus aux repas et café à midi , excepté le repas pris le vendredi dans un restaurant
- * Les animateurs VTF pour les journées des 30 juin ,1^{er} et 2 juillet
- Un dîner régional
- Lits faits à l'arrivée, linge de toilette fourni et ménage fait en fin de séjour
- L'animation de soirée
- L'accès libre à la piscine chauffée à bulles,...
- L'adhésion à VTF
- La taxe de séjour (peut être soumise à modification)
- L'assurance multirisque avec extension COVID :

Annulation (remboursement des frais d'annulation si vous devez annuler votre séjour avant le départ en cas de maladie, accident, décès, accident ou panne du moyen de transport...) • Arrivée tardive (remboursement des jours non utilisés à la suite d'un événement garanti survenant de plus de 24 heures précédant l'arrivée initiale) • Dommages survenus aux bagages ou effets personnels • Assistance aux personnes (le rapatriement, les frais médicaux et hospitalisation d'urgence, assistance info/conseil médical, assistance complémentaire aux personnes de retour au domicile.) • Interruption de séjour • Responsabilité Civile Villégiature et responsabilité privée • Extension épidémies et pandémies pour contrat groupe pension (annulation suite maladie ou non-acceptation transport collectif, retour au domicile, frais d'hébergement pour quarantaine ou annulation transport collectif...)

Pour tout complément d'informations n'hésitez pas à me contacter par téléphone ou par courriel :

Tél : 06 03 21 93 35 ou par internet : serge.lorrain@hotmail.fr

Vous trouverez également tous les renseignements sur le centre de vacances en consultant le site internet de VTF

Prestations non incluses :

Visites

Le repas de midi dans un restaurant de Colmar

Pourboires

Transport :

Celui-ci sera assuré par véhicules personnels et covoiturage convenu entre les participants
A titre d'information, la distance pour le voyage et les déplacements voiture sur place sont estimés à environ 550 km

Ceci représente, à raison de trois personnes par véhicule y compris le conducteur, une dépense d'environ 28 € par voyageur pour le carburant d'une voiture moyenne

Nota :

Ce programme de randonnées est donné à titre indicatif

Il pourra être modifié en fonction des conditions météorologiques du moment et de l'état des chemins empruntés

REMARQUES IMPORTANTES :

Ce séjour étant orienté principalement « **Randonnées** » et en raison de la forte demande de chambres individuelles, il a été décidé d'attribuer cet hébergement **en priorité** aux Arcaliens randonnant régulièrement dans l'un des 3 groupes hebdomadaires ou dans le groupe de randonnée mensuelle

D'autre part, toute personne qui participera aux randonnées encadrées par les animateurs des groupes 1 ou 2 s'engagera à suivre le rythme proposé, qui est sensiblement le même que celles initiées à l'Arcal par Sylvain (groupe 2), Vital ou Serge (groupe 1) et ceci afin de ne pas pénaliser l'ensemble des participants

**Coupon à me faire parvenir avec votre chèque d'acompte avant le
27 août 2025 au plus tard à :**

Serge LORRAIN 6 allée Christian d'Oriola 57970 YUTZ

**Vous pouvez également faire parvenir directement votre coupon et chèque à Anne ou
Sylvain DEMOL**

NomPrénom Nombre de participants

Chambre 2 personnes : OUI NON

Chambre seule : OUI NON (sous réserve de disponibilité)
(10% du nombre de participants)

Chèque à l'inscription à l'ordre de VTF de 235 € par personne

Un chèque de 130 € sera demandé ultérieurement aux participants concernés par les chambres individuelles, dès acceptation de celles-ci par l'hébergeur

**Le solde au maximum de 235 € par personne, devra nous parvenir au plus tard le
30 avril 2026**

Ce montant pourra être réduit en fonction du nombre de participants

Un rappel avec le chiffrage exact sera communiqué avant cette date

Les chèques sont à libeller à l'ordre de VTF